

Informations complémentaires

« Solution de chauffage pour bâtiment »

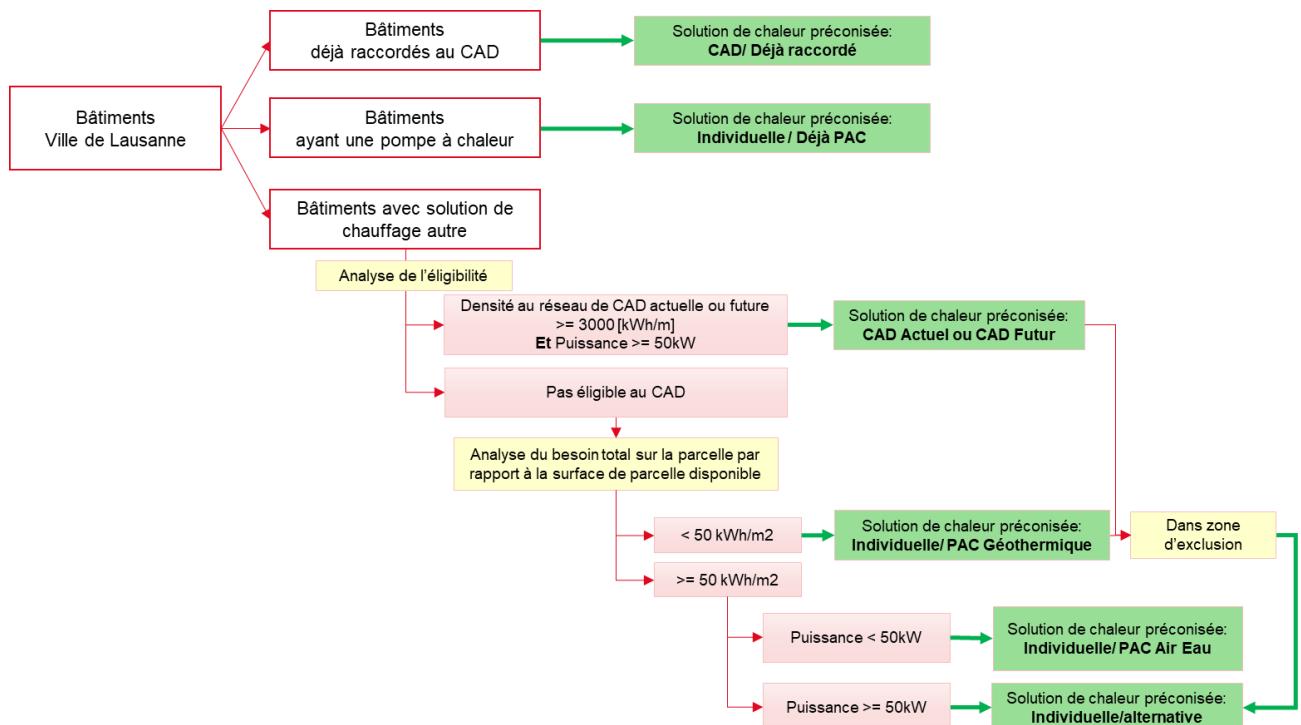
Cadastre thermique

Informations disponibles :

Nom de la colonne	Provenance	Explication
EGID	RegBL	Identifiant unique de bâtiment
Rue	RegBL	Nom de la rue (adresse du bâtiment)
N° Rue	RegBL	Numéro du bâtiment dans la rue (adresse du bâtiment)
N° Parcelle	Cadastre Lausanne	Numéros de parcelle
Solution de chaleur préconisée*	Issu du traitement algorithmique	2 types de solution de chaleur proposés : <ul style="list-style-type: none"> Individuelle CAD Lien hypertexte vers le site web des SiL (Offre Chaleur)
Détail de solution de chaleur préconisée* Information disponible uniquement en interne Ville de Lausanne	Issu du traitement algorithmique	Solution de chaleur préconisée plus détaillée qui distingue entre : <ul style="list-style-type: none"> Individuelle : PàC Sonde, PàC Air/Eau, Solution alternative, déjà PàC CAD : raccordement au réseau actuel ou raccordement au réseau futur avec l'année prévue
Horizon de temps	Interne SiL	Horizon de temps pour l'extension du chauffage à distance auquel le bâtiment pourrait se raccorder Lien hypertexte vers le site web des SiL (Contacter les SiL)
Besoin de chaleur (KWh) Information disponible uniquement en interne Ville de Lausanne	RegEner	Besoin de chaleur total couvrant le chauffage et l'eau chaude sanitaire
Solution de chaleur actuelle Information disponible uniquement en interne Ville de Lausanne	RegEner	Solution de chaleur actuelle

***Précisions sur la solution de chaleur préconisée :**

La décision de chauffage à distance ou de solution individuelle s'appuie sur un arbre de décisionnel cohérent avec la Planification Energétique Territoriale (PET) de la ville de Lausanne :



1. Les bâtiments déjà raccordés au chauffage à distance ou ayant déjà une pompe à chaleur sont écartés de l'analyse et les solutions de chaleur « CAD » ou « individuelle » leur sont respectivement affectées.
2. Pour les autres bâtiments, une analyse est réalisée pour décider s'ils sont éligibles au réseau de chauffage à distance en se basant sur la densité énergétique (besoin de chaleur du bâtiment ou de la parcelle par rapport à la distance de raccordement au réseau CAD actuel ou futur) et sur la puissance de la chaudière :
 - ⇒ Si la densité actuelle ou future est supérieure ou égale à 3'000 kWh/m et que la puissance est supérieure ou égale à 50kW, la solution de chauffage préconisée est le **chauffage à distance (raccordement au réseau CAD actuel ou CAD futur)**.

La Directive sur les conditions d'éligibilité du raccordement au réseau de chauffage à distance est disponible [le site web des Services Industriels de Lausanne \(SIL\)](http://le site web des Services Industriels de Lausanne (SIL)). Cette analyse algorithmique ne garantit pas l'éligibilité finale qui peut dépendre de l'étude de faisabilité au cas par cas.

3. Si ces conditions ne sont pas remplies, une solution de chauffage **individuelle** est préconisée. Son type est déterminé par une analyse basée sur la puissance demandée (besoin de chaleur totale des bâtiments sur une parcelle) par rapport à la surface de parcelle disponible pour le forage :
 - ⇒ Si elle est inférieure à 50 kWh/m², la solution de chauffage préconisée est une pompe à chaleur avec sondes géothermiques (**PAC Géothermique**).
 - ⇒ Si elle est supérieure à 50 kWh/m² et que :
 - ⇒ La puissance calculée sur base de 2'000 heures de fonctionnement à pleine charge est inférieure à 50 kW, la solution de chauffage préconisée est la **pompe à chaleur Air/Eau** (PAC Air/Eau).
 - ⇒ La puissance calculée sur base de 2'000 heures de fonctionnement à pleine charge est supérieure ou égales à 50 kW (correspondant à un petit immeuble d'une dizaine de logements) ou le bâtiment se trouve dans une zone d'infaisabilité des solutions précédentes (zone d'exclusion), une **solution de chauffage alternative** est préconisée et à étudier au cas par cas.